

DEMANDE DE DOCUMENT DE CIRCULATION ÉTRANGER MINEUR (DCEM)

Première demande et renouvellement

LE DOSSIER DEVRA COMPORTER LES ÉLÉMENTS ET PHOTOCOPIES DES DOCUMENTS SUIVANTS

2 photographies d'identité du mineur récentes aux normes (format 3,5X4,5cm, de face, tête nue, de moins de 3 mois et ressemblantes)

Votre numéro de téléphone

Vous devez vous munir de tous les documents indiqués dans la liste ci-après:

Originaux et copies suivants :

du titre de séjour en cours de validité du ou des parents (carte d'identité si l'un des parents est français)

du passeport du mineur si existant avec les copies des pages relatives à l'état-civil, aux dates de validité, aux cachets et visas d'entrée

du livret de famille ou de l'extrait d'acte de naissance du mineur de moins d'un an (de moins de 3 ans si né à l'étranger) et comportant la filiation

- si ce dernier est une traduction, produire l'acte en langue originale et en français ou traduit par un traducteur assermenté

- s'il est établi à partir d'un document supplétif, produire le jugement

du justificatif de domicile, ou des justificatifs des 2 domiciles si les parents sont séparés

- si vous êtes propriétaire/locataire : facture EDM (ou eau, téléphone...) de moins de 6 mois

- si vous êtes hébergé(e) : attestation d'hébergement + pièce d'identité (valide) de l'hébergeant + facture EDM (ou eau, téléphone...) de moins de 6 mois

du justificatif de résidence habituelle à Mayotte du mineur, depuis son entrée en France s'il est né à l'étranger (certificat de scolarité ou de crèche ou carnet de santé si le mineur n'est pas scolarisé)

en cas de divorce, **le jugement attestant de l'exercice de l'autorité parentale du parent** ou déclaration conjointe

le cas échéant, **la décision de justice émanant d'une juridiction française constatant la tutelle, l'adoption (simple ou plénière) ou la délégation de l'autorité parentale**

le formulaire de demande CERFA n° 11203*02 complété, daté et signé

votre n° de téléphone permettant au service chargé de la délivrance du titre de vous indiquer le jour et l'heure du retrait du DCEM

Lors du retrait du DCEM, le ou les parents doivent impérativement accompagner l'enfant et être munis des originaux des pièces mentionnées ci-dessus, de l'ancien DCEM à restituer en cas de renouvellement ainsi que de 50 € de droit de timbres, faute de quoi le titre ne pourra pas être remis